

Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise

Jedi 29 avril 2021 à 16h à Lausanne



Ordre du jour

1. Introduction

2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2020, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2020, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

3. Décision sur l'affectation du résultat net

Proposition du Conseil d'administration¹⁾:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver la répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 335 173 341 en versant un dividende ordinaire de CHF 3,60 par action, soit CHF 309 822 840, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 25 350 501, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

4. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

- 4.1 Un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications: le montant maximum de CHF 1 400 000 (CHF 1 400 000 en 2020) se fonde sur l'article 30ter, alinéa 1, des Statuts et comprend l'indemnité fixe, une indemnité supplémentaire pour appartenance à un ou plusieurs comités et des frais de représentation.

Il couvre la période allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022.

La Banque ne verse pas de contribution au 2^e pilier pour les sept membres du Conseil d'administration.

- 4.2 Un montant global maximum de CHF 5 902 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications: conformément à l'article 30quater, alinéa 3, lettre a), le montant maximum de CHF 5 902 000 (CHF 5 852 000 en 2020) couvre, pour les membres de la Direction générale, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022:

¹⁾ Si cette proposition est acceptée, le dividende ordinaire de CHF 3,60 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 5 mai 2021 (date de détachement: 3 mai 2021).

- Le salaire annuel fixe.
- La partie fiscalisée des frais de représentation.
- La différence entre le prix d'acquisition et la valeur boursière à la clôture du premier jour de la période de souscription pour la participation au capital-actions liée au plan d'intéressement qui sera proposé en avril 2022. Le plan d'intéressement est proposé en mars-avril de chaque année à l'ensemble des collaborateurs. Comme prévu à l'article 30ter, alinéa 6, des Statuts, le Conseil d'administration définit chaque année les modalités du plan d'intéressement, notamment le prix de souscription. Les actions acquises sont bloquées pendant 3 ans.

Le montant proposé comprend la contribution de l'employeur au 2^e pilier.

- 4.3 Un montant global de CHF 3 375 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2020.

Explications: *la rémunération de la Direction générale liée à la performance annuelle est déterminée chaque année selon l'atteinte d'objectifs commerciaux, opérationnels et financiers, aussi bien qualitatifs que quantitatifs, fixés et évalués, pour les membres par son Président et, pour celui-ci, par le Conseil d'administration. Les objectifs sont fixés sur la base des stratégies d'affaires et opérationnelles, ainsi que des buts statutaires et de la politique de risque de la Banque. L'évaluation servant de base à la détermination de la rémunération liée à la performance annuelle se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés qui font l'objet d'une appréciation globale. Une partie de cette rémunération est payable sous forme d'actions, selon des modalités décidées par le Conseil d'administration. Elle sera versée en mai 2021. Le montant proposé de CHF 3 375 000 (CHF 3 820 000 en 2020) comprend la contribution de l'employeur au 2^e pilier.*

- 4.4 Un nombre global maximum de 12 631 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2021-2023, qui sera payé en 2024 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Explications: *conformément à l'article 30ter, alinéa 5, des Statuts, la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme comprend un nouveau plan pluriannuel adopté chaque année par le Conseil d'administration avec des objectifs stratégiques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, à définir par ce dernier, tenant compte notamment de la stratégie d'affaires, des buts statutaires de la Banque, de son succès économique pérenne et de sa politique de risque. La dimension financière est mesurée par le profit économique. La performance financière est ensuite ajustée par une*

appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaires, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs). La rémunération octroyée est ensuite payée exclusivement en actions de la Banque en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

Le nombre global proposé correspond au nombre maximum d'actions BCV qui pourraient être distribuées aux membres de la Direction générale dans le cadre du plan 2021-2023 que le Conseil d'administration a décidé de lancer, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. Il représente un montant total maximum de CHF 1 200 000 (identique à 2020) divisé par CHF 95 (valeur boursière du 4 mars 2021, date de la décision du Conseil d'administration). L'évaluation finale du degré d'atteinte des objectifs et la distribution éventuelle d'une partie ou de toutes les actions aux bénéficiaires interviendront en 2024.

Des informations complémentaires sur le système et la politique de rémunération de la Banque, ainsi que sur les montants versés au Conseil d'administration et à la Direction générale figurent dans le Rapport annuel 2020 (chiffre 5.1 de la partie Gouvernance d'entreprise, 5.13 et 5.17 des Données financières des Comptes de la Maison mère). Celui-ci est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition du Conseil d'administration:

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

6. Élection au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration:

Elire Pierre-Alain Urech au sein du Conseil d'administration, en tant que membre indépendant, conformément à la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 et aux Statuts, avec entrée en fonction le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Comme la Banque l'a annoncé le 27 janvier 2021, Eftychia Fischer, qui avait été élue au Conseil d'administration par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2020, a été nommée par le Conseil d'Etat en tant que Présidente du Conseil d'administration dès le 1^{er} janvier 2022. Elle succédera dans cette fonction à

Jacques de Watteville, qui atteint en 2021 la limite d'âge légale et statutaire de 70 ans. Pour remplacer Eftychia Fischer en tant que membre du Conseil d'administration élue par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2021 d'élire Pierre-Alain Urech, avec entrée en fonction le 1^{er} janvier 2022.

Né en 1955 et originaire de La Tour-de-Peilz (Vaud), Pierre-Alain Urech est détenteur d'un diplôme d'ingénieur en génie civil EPFZ, d'un diplôme postgrade EPFL en gestion d'entreprise ferroviaire et a suivi divers cours de management, marketing, finances et RH en Suisse et à l'étranger (New York). Il maîtrise les langues française, allemande et anglaise.

Ancien CEO de Romande Energie et actuel Vice-président du Conseil d'administration des CFF, Pierre-Alain Urech dispose d'une vaste expérience dans les domaines du management, de la stratégie, de la gestion des risques et des conseils d'administration, ainsi que d'un fort ancrage dans le canton de Vaud. Il bénéficie en outre d'un réseau étendu aux niveaux local, régional et fédéral. Ces compétences seront très utiles pour compléter le Conseil d'administration après le départ de Jacques de Watteville.

Son CV complet peut être consulté sur internet à l'adresse www.bcv.ch/ag.

Le Conseil d'administration considère Pierre-Alain Urech comme indépendant.

Il est rappelé que l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat sont soumises à l'article 12, alinéas 1 et 5, de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 (quatre ans). En effet, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

7. Élection du Représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2021 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

8. Élection de l'Organe de révision

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2021.

9. Divers

Informations

Documents

Le Rapport annuel 2020 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

Représentation

En raison de la situation liée au coronavirus (COVID-19), le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale du 29 avril 2021 conformément aux modalités prévues à l'article 27 de l'ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), en excluant toute participation physique des actionnaires. Ceux-ci n'ont donc pas la possibilité d'assister en personne à l'Assemblée générale.

Un formulaire « Instructions de vote » servant à octroyer des pouvoirs de représentation au Représentant indépendant, M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, par courrier ou par voie électronique, est adressé aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 9 avril 2021 pourront exercer leur droit de vote.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 22 avril 2021. Une réponse personnelle leur sera adressée.

Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 30 avril 2021 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet www.bcv.ch.

Lausanne, le 4 mars 2021
Le Conseil d'administration

Délégation de pouvoirs via *www.gvote.ch*, la plateforme de Computershare dédiée aux actionnaires

Gvote dédié aux actionnaires vous permet de déléguer vos pouvoirs au Représentant indépendant.

Si vous ne souhaitez pas utiliser **gvote**, nous vous prions de retourner le formulaire « Instructions de vote » dûment complété, daté et signé, au moyen de l'enveloppe ci-jointe, d'ici le 22 avril 2021 au plus tard.

Voici la marche à suivre:

1. Rendez-vous sur le site internet ***www.gvote.ch****
2. Vous êtes maintenant invité à saisir le « Nom d'utilisateur » et le « Mot de passe » personnel figurant sur le formulaire « Instructions de vote ».
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez à présent transmettre vos instructions au Représentant indépendant.
5. Cliquez sur « Confirmer la sélection », puis sur « Je confirme mon action » pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante:

Le délai pour transmettre vos instructions au Représentant indépendant par voie électronique est fixé au 26 avril 2021 à 23h59 au plus tard.

Si vous transmettez des instructions au Représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur **gvote** que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, société exploitante du portail en ligne, par courrier électronique à l'adresse *business.support@computershare.ch* ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (de 8h à 17h).

* Ce site n'est pas accessible (plus supporté) par Internet Explorer. Nous vous invitons à vous connecter au travers d'un autre navigateur (Chrome, Firefox, etc.).

Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch

